

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DE L'ARMANÇON

S.I.R.T.A.V.A.

BUREAU EXECUTIF

Tonnerre, le 4 novembre 2003

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU 3 NOVEMBRE 2003</p>
--

1^{er} collège :

M. Michel DELPRAT, président de la C.L.E.
M. Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon
M. Gilles de MONTALEMBERT, président du Syndicat d'Adduction d'Eau de Semur-en-Auxois
M. Michel LHUILLIER, maire d'Athie
M. Serges MUNIER, maire de Vergigny

Absents excusés : M. Georges FRIEDRICH, maire de Cheny

2^{ème} collège :

M. Jean-Marie BARTALSKI, représentant de l'UFC – Que Choisir de Côte d'Or

3^{ème} collège :

M. Pierre TOUZAC, représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Mme Carine COHEN, service de la police de l'eau de la D.D.E. de l'Yonne
M. Cyril GAUDOT, service hydrologie et milieux aquatiques à la D.I.R.E.N. Bourgogne
M. André THOMASSEY, chef du Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques à la D.I.R.E.N. Bourgogne

Assistaient également :

Melle Julie ANIEL, animatrice du S.A.G.E. de l'Armançon

1) Présentation de l'animatrice du S.A.G.E. de l'Armançon

M. DELPRAT souhaite faire le point sur la procédure de recrutement de l'animateur du S.A.G.E.

Le comité de sélection était composé des 4 présidents de groupe et des représentants des financeurs (l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la D.I.R.E.N. Bourgogne).

C'est finalement Julie ANIEL qui a été retenue. Elle a notamment travaillé 5 mois dans le cadre du S.A.G.E. de la Vouge.

Melle ANIEL est rentrée dans ses fonctions le 13 octobre 2003.

2) Définition des missions du Bureau

M. DELPRAT indique que c'est la première fois, depuis l'émergence du S.A.G.E., que le Bureau de la C.L.E. se réunit. C'est l'occasion de réfléchir à ses futures missions.

Il rappelle que le Bureau n'est pas une « C.L.E. bis » et que la C.L.E. a réellement son importance.

Selon M. DELPRAT, le Bureau peut être comparé à la commission permanente qui siège au Conseil Régional.

Le Bureau compte 16 membres dont 10 élus, 3 représentants des usagers et 3 représentants des Administrations.

M. DELPRAT souhaite que le Bureau se réunisse 3 à 4 fois par an.

M. COQUILLE insiste sur la nécessité pour le Bureau de faire la synthèse de chaque groupe de travail.

M. DELPRAT répond en expliquant les 4 missions qui peuvent être confiées au Bureau :

- ① Assister le travail de la C.L.E. (lorsque l'ordre du jour l'impose) : il s'agit de préparer les dossiers et les séances de la commission.
- ② Suivre et coordonner les groupes de travail : c'est centraliser, coordonner et faire la synthèse des réflexions. C'est aussi recenser les besoins en matière de réflexions ou d'études complémentaires.
- ③ Assurer la liaison avec les organismes chargés d'études.
- ④ Formuler des avis sur des dossiers concernant le bassin versant de l'Armançon quand la C.L.E. ne peut pas se réunir dans les temps impartis par les procédures réglementaires.

M. THOMASSEY confirme qu'il y aura très certainement des études complémentaires à mener.

Mme COHEN précise qu'il faut d'abord réaliser une compilation des données existantes.

M. DELPRAT intervient pour indiquer que le groupe « Qualité des eaux souterraines et superficielles » n'est pas secondaire ; tout comme le groupe « Répartition des usages de l'eau » qui est complémentaire avec les trois autres groupes.

M. LHUILLIER ajoute qu'il souhaiterait connaître les retombées économiques des différents usages, notamment le tourisme fluvial lié au canal de Bourgogne.

M. DELPRAT poursuit en soulignant l'importance de la dernière mission du Bureau qui consiste à formuler des avis.

Mme COHEN confirme qu'il y aura obligation de consulter la C.L.E. pour les dossiers d'autorisation dans le cadre de la police de l'eau. Or il apparaît que la C.L.E. est une instance complexe.

Aussi, M. DELPRAT souhaiterait que le Bureau puisse donner ces avis grâce à la délégation de la C.L.E.

Mme COHEN ajoute que les dossiers d'autorisation peuvent constituer une mine d'informations pour la C.L.E. et qu'ils peuvent ainsi mettre en évidence les lacunes en matière de réflexions.

M. MUNIER insiste sur la mission de validation des décisions prises dans chaque groupe, notamment concernant la communication. Il tient à rappeler la pertinence d'une instance de coordination des groupes thématiques.

3) Préparation de la réunion de la C.L.E. du 6 novembre 2003

a) Présentation par les 4 présidents de l'état d'avancement de leur groupe de travail

➤ Groupe 1 « Gestion des cours d'eau »

M. COQUILLE rappelle que les inondations ne constituent pas le thème unique du groupe. Celui-ci devra notamment s'intéresser à l'entretien de la ripisylve et la sécheresse.

Il rappelle que le Plan de Prévention des Inondations a trois enjeux majeurs : les financements, l'expérimentation et les études complémentaires.

M. LHUILLIER souligne l'importance du chevelu, notamment dans la création de retenues colinéaires.

M. BARTALSKI précise que ce type de retenues incite à l'irrigation.

M. COQUILLE ajoute qu'auparavant l'eau était rapidement envoyée à l'aval ; aujourd'hui l'objectif est de la retenir le plus en amont.

➤ Groupe 2 « Qualité des eaux souterraines et superficielles »

M. de MONTALEMBERT énumère les différentes données à recueillir pour le travail du groupe.

Il indique que le syndicat de Semur-en-Auxois met en place un schéma directeur d'alimentation en eau potable et un contrat territorial pour l'assainissement (sur 110 communes). Tout sera donc fait en correspondance étroite avec le S.I.R.T.A.V.A. et la C.L.E.

M. DELPRAT ajoute qu'en matière d'assainissement collectif, l'Yonne est plus en avance que la Côte d'Or.

M. BARTALSKI s'interroge sur l'assainissement non collectif.

M. de MONTALEMBERT répond que le contrat territorial s'occupe à 99% de l'assainissement non collectif.

M. DELPRAT ajoute qu'en Côte d'Or, les sols sont plus favorables aux dispositifs d'assainissement individuel (lagunage, rhizosphère).

➤ **Groupe 3 « Répartition des usages de l'eau »**

M. TOUZAC propose que soient inventoriés de manière exhaustive les prélèvements sur le bassin versant.

Mme COHEN répond que cela a été le but de la cellule de crise pendant la sécheresse.

Concernant l'irrigation, M. COQUILLE indique qu'il faut distinguer le fait d'être inscrit au titre d'irrigant et le fait d'irriguer. Il précise que lui-même est inscrit mais qu'il n'a pas irrigué depuis longtemps.

➤ **Groupe 4 « Information et communication »**

Dans le cadre du groupe 4, M. MUNIER propose de réfléchir à l'articulation avec le groupe 1 « Gestion des cours d'eau » et le programme Bachelot.

Diverses questions seront à débattre : la création d'un site Internet évoquée par M. BARTALSKI lors de la précédente C.L.E. ; la réalisation d'un logo pour le S.A.G.E. (afin de différencier la C.L.E. du S.I.R.T.A.V.A.) ; la mise en place de visites de terrain pour l'ensemble des acteurs du S.A.G.E. ; etc.

M. BARTALSKI précise que la création d'un logo sur le S.A.G.E. de la Vouge a été l'occasion de réaliser une opération de communication (avec les scolaires).

M. COQUILLE ajoute que les visites de terrain pourront avoir lieu sur d'autres bassins. Sur le bassin de l'Armançon, il s'agira également de visiter des sites pilotes dans le cadre des groupes de travail et des avis à donner sur certains dossiers.

M. DELPRAT conclut en rappelant que des visites de terrain ont déjà été organisées par le S.I.R.T.A.V.A.

b) Présentation par la S.A.F.E.G.E. de la phase II de l'étude préalable au S.A.G.E. (juillet – octobre 2003)

M. DELPRAT indique que la S.A.F.E.G.E. présentera les conclusions de la phase II de l'étude préliminaire au S.A.G.E. qui ont été adoptées par le Comité de Coordination du S.I.R.T.A.V.A. le 2 octobre 2003.

La 2^e phase définit les enjeux et les objectifs d'intervention sur le bassin versant et permettra d'établir les propositions d'actions concrètes (phase III).

M. DELPRAT ajoute qu'il sera proposé à la C.L.E. de valider cette phase II.

M. BARTALSKI souhaiterait qu'une synthèse écrite de cette phase soit fournie aux membres de la C.L.E.

c) Présentation de l'étude de faisabilité hydraulique de surstockage sur le bassin de l'Yonne (juin 2003) par l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine

M. DELPRAT indique que l'I.I.B.R.B.S. présentera les conclusions de son étude sur la faisabilité hydraulique du surstockage sur le bassin de l'Yonne.

Celle-ci intéresse la C.L.E. et particulièrement le groupe 1 « Gestion des cours d'eau » puisqu'elle porte en partie sur l'Armançon. Elle permet de démontrer l'intérêt du ralentissement dynamique dans la prévention des inondations.

Ce nouveau concept sera directement applicable dans le cadre du projet de PPI sur le bassin de l'Armançon, sans incidences préjudiciables sur les populations locales. Les deux projets sont donc complémentaires (le PPI de l'Armançon ne devra pas aller à l'encontre du projet sur le bassin Seine Amont) mais leur maîtrise d'ouvrage reste différente.

M. COQUILLE insiste pour que soient différenciés le rôle du S.A.G.E. sur le bassin versant et les conclusions de l'étude.

Mme COHEN rappelle que cette étude constitue uniquement un porter-à-connaissance.

Selon M. DELPRAT, cette étude donne l'occasion de mettre en évidence la solidarité qui peut exister entre bassins.

M. MUNIER considère cette présentation d'autant plus intéressante qu'elle permettra de savoir quels barrages, jadis prescrits, sont aujourd'hui encore d'actualité.

Le prochain Bureau dépendra de la date à laquelle se réunira la prochaine C.L.E.